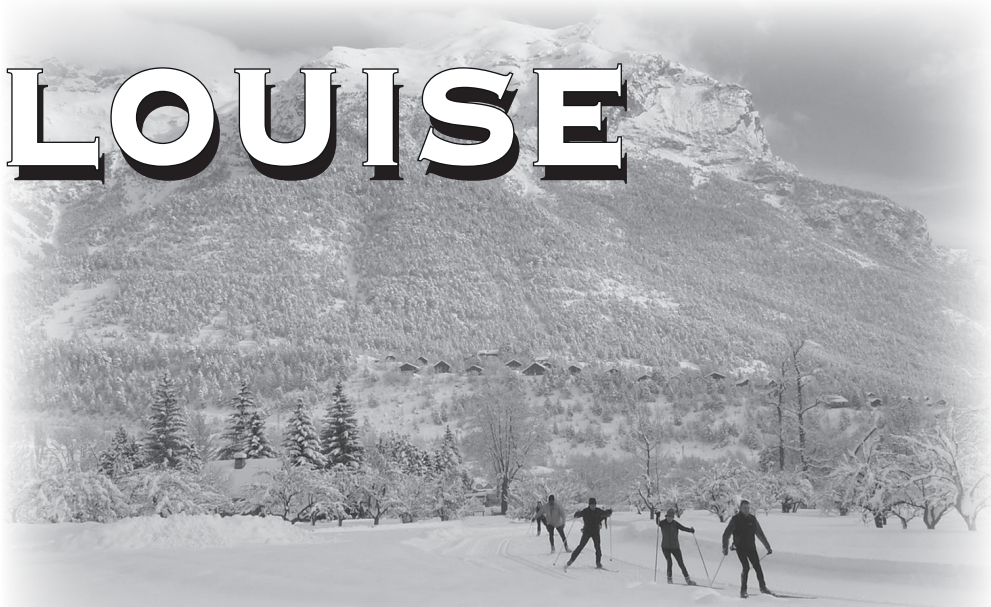


VALLLOUISE



Qué y a dé nou ?

Bulletin municipal
n° 25 - Hiver 2014/2015

Le mot du Maire

Chaque année, ici, j'ai plaisir de vous dire mes ambitions pour Vallouise et mes vœux plus personnels pour chacun d'entre vous pour l'année qui vient.

Aujourd'hui, mon propos ne sera guère différent, même s'il prend un ton plus grave. En effet, les perspectives qui me sont permises raisonnablement d'esquisser pour 2015 et au-delà apparaissent plus sombres que de coutume. La raison ? La rigueur budgétaire qui s'impose à notre commune, comme à toutes les communes de France. Il nous est demandé de résoudre une équation quasi impossible : faire plus avec moins. L'État surendetté a choisi de faire peser partie de ses économies sur le dos des communes, amputant les budgets locaux des concours qu'il ne peut plus leur verser. Ainsi, la D.G.F. (dotation globale de fonctionnement), qui constitue la principale contribution de l'État aux collectivités locales, se trouve à nouveau réduite.

Pour Vallouise, cette D.G.F. qui s'élevait à 355 110 € l'an passé et à 365 500 € en 2013, ne serait plus, pour 2015, que de 325 000 €. Et ce désengagement de l'État devrait se poursuivre au cours des prochaines années pour une D.G.F. estimée à quelque 235 000 € en 2017, soit une diminution de 35 % en quatre ans. 120 000 € de dotations en moins en quatre ans, c'est l'équivalent de deux fois le budget de déneigement de la commune ou de la participation de Vallouise aux budgets de l'O.T.V. et du ski de fond.

En outre, au titre de la péréquation de solidarité, Vallouise subira cette année un nouveau prélèvement de l'État de 19 400 €. Cette

péréquation est censée permettre une répartition équitable de la richesse entre les collectivités ; richesse dont on oublie qu'elle est le fruit d'une gestion rigoureuse et responsable de l'argent public et qu'il est regrettable qu'on la sanctionne.

Dans le même temps, nous avons dû faire face à une augmentation de certaines charges, comme celles découlant de la réforme des rythmes scolaires, qui elle seule représente un coût supplémentaire de 210 € par enfant pour la Commune, compensé seulement par l'État à hauteur de 50 € par enfant.

Il est patent de dire que jamais contexte ne fut plus incertain que celui rencontré actuellement. Et pourtant, l'équipe municipale s'est engagée à ne pas augmenter les impôts locaux, estimant le contribuable déjà assez lourdement taxé par ailleurs. Aussi, il est une certitude : l'avenir passera nécessairement par une gestion encore plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement, tout autant que par le soutien à l'investissement, garant d'un avenir créateur de richesses. C'est et ce sera notre combat de tous les instants ; c'est le cap que je m'assigne pour cette nouvelle année. Qu'au-delà de toutes ces vicissitudes, 2015 soit pour vous aussi une année où l'ambition l'emportera sur la résignation.

Bonne et belle année 2015 à chacun d'entre vous.

Jean Conreaux
Maire de Vallouise

SOMMAIRE

Page 1 : Le mot du maire

Page 2/3 : En direct du Conseil municipal

Page 4 : Les élections départementales

Page 5 : Écrins Snow race

Espace Maurice David - Igloo Pelvoux

Page 6 : Comité des Fêtes - Recensement
À la Maison du Parc

Page 7 : Notre train, on y tient !
La ZEP argentiéroise

Page 8 : En bref - État civil

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Locations des salles communales et droits de place – Lors de sa réunion du 26 novembre dernier, le Conseil municipal a décidé, pour 2015, l'augmentation de 2 % des tarifs des locations des salles communales (salle Bonvoisin, salle du Parcher, salle des associations...), comme des tarifs des droits de place (commerçants, exposants, spectacles ambulants, véhicules de vente...). Ces tarifs étaient inchangés depuis 2012. Pour les droits de place, une nouvelle catégorie de tarification a été créée, à l'attention des exposants journaliers en période hivernale, de nature à les inciter à venir proposer en plus grand nombre leurs produits lors de notre marché hebdomadaire.

Site internet – La Commune a décidé de se doter d'un site internet propre, sur lequel chacun pourra demain trouver l'ensemble des dernières informations locales, des renseignements pratiques, des documents administratifs ou réglementaires, qu'il peut souhaiter et qui relèvent de la compétence communale. Le prestataire retenu étant celui qui vient d'achever le site de l'O.T.V. de la Vallouise, une complémentarité totale entre ces deux sites est garantie. Ouverture de ce site : printemps 2015.

Entre-les-Aigues – La commune envisage depuis plusieurs années de procéder à la réhabilitation de l'aire d'accueil d'Entre-les-Aigues, porte d'accès au Parc National des Écrins.

Le Parc National des Écrins se propose d'apporter son soutien financier à la commune, afin de s'associer le concours d'un maître d'œuvre en vue de réaliser une étude pré-opérationnelle puis, le cas échéant, les travaux de réhabilitation.

Le projet de requalification a pour objet : la démolition du bâtiment en béton vétuste ; l'aménagement léger de la plate-forme du parking pour couper les perspectives tout en conservant un aspect naturel ; le repositionnement du point d'information sur site du Parc national des Écrins ; la réhabilitation d'une des ruines en pierre pour y intégrer des services (informations patrimoniales et WC sec). Parallèlement, la mise en place d'une navette reliant le centre bourg à l'aire d'accueil sera étudiée. Dans le cadre de la Charte et de sa convention d'application, le Parc national des Écrins peut assister la commune dans toutes les phases du projet.

Le Conseil municipal a sollicité le Parc National des Écrins pour l'assister dans ce programme, et apporter une subvention à la commune pour réaliser l'étude.

Domaine skiable alpin de la station Pelvoux-Vallouise – Le domaine skiable de la station Pelvoux-Vallouise comprend 25 kms de pistes balisées et 8 remontées mécaniques, s'éageant entre 1250 et 2300 mètres d'altitude.

L'emprise de ce domaine skiable s'exerce sur des parcelles communales ainsi que sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés, ces dernières n'ayant jamais fait l'objet d'instauration de servitudes dites « Loi Montagne », ni de conventions d'autorisation de passage publiées aux hypothèques.



L'absence de servitudes portant sur les emprises des pistes peut conduire à la remise en cause de la pérennité de l'activité du domaine skiable, qui constitue un pôle touristique, donc économique, majeur de la commune.

Or, la Commune et le gestionnaire du domaine sont régulièrement confrontés à des difficultés à l'occasion des travaux d'aménagement, d'entretien et de sécurisation des pistes de ski existantes, ou du contrôle des installations de remontées mécaniques. Il est en effet parfois difficile, voire impossible d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des propriétaires pour pénétrer tant en hiver qu'en été sur leurs propriétés privées, afin de réaliser ces travaux indispensables pour la gestion du domaine skiable.

La Commune de Vallouise reste donc seule compétente pour instituer ces servitudes sur les parcelles privées et communales concernées par la partie du domaine skiable située sur son territoire.

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé de régulariser l'ensemble du domaine skiable alpin situé sur le territoire communal, aux plans juridique et administratif, et de solliciter de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes l'instauration des servitudes prévues par les articles L.342-18 à L.342-26 du Code du Tourisme.

Désaffectation de la chapelle des Pénitents – La chapelle des Pénitents, jouxtant l'église Saint Etienne, appartient au patrimoine communal.

L'activité culturelle de cette chapelle est inexistante depuis plusieurs décennies, ce bâtiment étant uniquement dédié à des expositions-ventes de toutes sortes (artistes, commerce équitable, club de loisirs de la commune...), ou à l'organisation d'expositions (Office du tourisme de la Vallouise).

Cette utilisation n'étant pas conforme à la destination régulière d'un lieu dédié en principe au culte, le Conseil a souhaité normaliser cette situation en demandant à monsieur le Préfet des Hautes-Alpes la désaffectation de cet édifice, laquelle permettra ainsi de poursuivre l'utilisation qui est faite de ce bâtiment en levant les ambiguïtés actuelles portant sur sa destination et sa gestion, et d'engager par ailleurs une réflexion de fond sur la vocation définitive de ce lieu.

Interpellé en ce sens par les représentants de la Commune, l'Évêché s'est prononcé favorablement quant au principe de désacralisation de cet édifice. Aussi, le Conseil a demandé au Maire de solliciter du Préfet des Hautes-Alpes la désaffectation de cet édifice.



Tarifs de la redevance eau – Au regard de l'importance des travaux prévus sur le réseau d'eau potable pour les années 2015 et suivantes, le Conseil municipal a décidé d'appliquer, pour l'année 2015, des tarifs de redevance de l'eau en augmentation de 15 %. À ces tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015, s'ajouteront obligatoirement la redevance pour prélèvement d'eau et la redevance pollution reversées intégralement à l'Agence de l'Eau. Ces redevances seront facturées aux occupants ou propriétaires au 1^{er} janvier de l'année civile. Elles seront dues pour l'année entière.

Taxe de séjour – A la suite du transfert partiel aux communes du Pays des Écrins de la compétence tourisme décidé en 2012, la perception du produit de la taxe de séjour est revenue de plein droit à la commune. À ce titre, le conseil municipal s'était prononcé sur l'instauration de cette taxe au régime du réel par délibération en date du 18 décembre 2012.

L'examen attentif des règlements effectués par les redevables de cette taxe depuis sa création fait apparaître un taux de recouvrement extrêmement faible. En effet, seuls 29 % des redevables ont effectué un versement au titre de la taxe de séjour en 2013, et 9 % en 2014, les problèmes de recouvrement étant particulièrement marqués chez les loueurs de meublés individuels. Quelles que soient les raisons expliquant cette situation, force est de constater que le système de taxe de séjour au régime du réel ne fonctionne pas.

Pour cette raison le Conseil a décidé la mise en place d'une taxe de séjour mixte, combinant taxe de séjour au réel et taxe de séjour forfaitaire.

Sont désormais assujettis à une taxe de séjour au réel les hôtels de tourisme, résidences de tourisme et terrains de campings et de caravanage, et à la taxe de séjour forfaitaire les meublés de tourisme.

Entrée du bourg – Face à l'absence d'aménagements urbains en bordure de la RD 994 à l'entrée du village, génératrice de risques importants aux usagers de ce secteur, en particulier les piétons et cyclistes, la Commune souhaite mettre en œuvre un programme de réaménagement et de sécurisation de l'entrée du bourg. La première tranche de ces travaux est prévue en 2015, pour un coût de 149 443.50 € HT, soit 179 332.20 € TTC. Aussi, le Conseil municipal a sollicité le soutien financier du Conseil général des Hautes-Alpes au titre du dispositif « projet d'initiative locale » et de l'État au titre de la DETR 2015 (chacun pour 35 % du montant total). L'autofinancement de la Commune (30 % de montant), s'établit ainsi à 44 833.05 €. Ces dépenses seront inscrites au budget 2015.

Opération « Façades-toitures » / « Bureau de l'habitat » – La convention relative à l'animation de l'opération « façades toitures » étant arrivée à expiration le 31 décembre 2014, le Conseil municipal s'est prononcé pour le renouvellement de ladite convention.

Par cette convention, le CALHAURA s'engage à assurer l'animation et le suivi de l'opération façades/toitures sur la commune par les actions suivantes : accueil et information à propos de l'opération « façades/toitures », lors des permanences tenues en mairie ; montage des dossiers de demande de subvention ; contrôles en fin de travaux ; animation de la commission d'attribution des aides et suivi des dossiers.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, le CALHAURA propose de renommer la mission « bureau de l'habitat », et d'étendre le champ de celle-ci à la dispense de conseils en matière d'amélioration de l'habitat. Les conseillers du CALHAURA ont en effet constaté l'accroissement de demandes de conseils en matière d'économies d'énergie ou d'adaptation du logement à l'âge, et se proposent d'y répondre dès à présent.

Cette évolution permet de promouvoir globalement l'amélioration de l'habitat en apportant des informations aux habitants sur les aides destinées à permettre : la valorisation du patrimoine architectural (opération « façades-toitures ») ; l'adaptation des logements à l'âge ou au handicap (aides de l'ANah et des caisses de retraites) ; la lutte contre l'habitat indigne (Programme d'Intérêt Général Départemental) ; la lutte contre la précarité énergétique (Programme d'Intérêt Général Départemental).

Ces prestations supplémentaires n'engendreront aucun supplément de coût pour la Commune, laquelle assume le coût propre à chaque dossier, à savoir 275,89 € TTC pour l'année 2015.

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES (ex-cantoniales)



Hautes Alpes

Conseil Général

À dater de cette année 2015, les élections cantonales prendront le nom d'« élections départementales ». Le mode de scrutin sera binominal majoritaire à deux tours, chaque binôme de candidats étant constitué de deux personnes de sexe différent dont les noms sont ordonnés dans l'ordre alphabétique. Les suppléants du binôme doivent également être deux personnes de sexe différent dont les noms sont également ordonnés dans l'ordre alphabétique.

Cette année, également, le nombre de cantons est réduit de moitié. Ce redécoupage a de plus été mis à profit pour créer des cantons conformes au « principe d'égalité devant le suffrage » édicté par une décision du Conseil constitutionnel par un respect de l'égalité démographique entre cantons. Ainsi par exemple, notre département comptait avant la réforme 30 cantons dont la population variait de 410 habitants (canton de Barillonnette) à plus de 10 000 habitants (Briançon-Sud, Embrun et Gap-Sud-Ouest). Avec la réforme, il n'en compte plus que 15.

Les critères du remodelage cantonal sont les suivants : le territoire de chaque canton doit être défini sur des bases essentiellement démographiques, le territoire de chaque canton doit être continu et les communes de moins de 3 500 habitants sont entièrement comprises dans le même canton. Il n'est fait référence, ni aux limites des arrondissements, ni à celles des circonscriptions législatives.

Conformément à de multiples décisions du Conseil constitutionnel, il est admis que le principe d'égalité des électeurs au regard des critères démographiques est respecté lorsque le ratio conseiller/habitants de la circonscription est compris dans une fourchette de 20 % de part et d'autre du ratio moyen conseiller/habitants du département.

Pour le département des Hautes-Alpes, la population de référence est la population légale en vigueur au 1er janvier 2013, à savoir 136 971 habitants. Avec 15 cantons la population moyenne par conseiller départemental est donc de 9 131 habitants. Ainsi, la population de chaque canton des Hautes-Alpes doit-elle être comprise entre 7305 habitants et 10 958 habitants pour respecter le principe de l'égalité citoyenne au vu des cri-

tères démographiques. Une des conséquences de ce redécoupage est donc que le poids des cantons ruraux s'en trouve globalement diminué par rapport à celui des cantons urbains.

Qu'en est-il plus précisément pour notre canton ? Le décret n° 2014-193 du 20 février 2014 portant délimitation des nouveaux cantons dans le département des Hautes-Alpes précise dans son article 2 : « Le canton n° 1 (L'Argentière-la-Bessée) comprend les communes suivantes : L'Argentière-la-Bessée, Champcella, Freissinières, Pelvoux, Puy-Saint-Vincent, La Roche-de-Rame, Saint-Martin-de-Queyrières, Vallouise, Les Vigneaux. Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de L'Argentière-la-Bessée. » Ainsi, les contours de notre canton demeurent seuls inchangés.

Mode de scrutin

Le 1^{er} tour aura lieu le 22 mars et le 2nd tour, le 29 mars. La totalité des conseillers départementaux sera renouvelée à cette occasion.

Les électeurs de chaque canton éliront au Conseil départemental, nouvelle appellation des Conseils généraux, deux membres de sexe différent, qui se présenteront en binôme de candidats. Les conseillers départementaux seront élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire à deux tours.

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %) et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits. Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour. Au second tour, les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir. Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

À noter : Les élections régionales auront lieu quant à elles en décembre prochain.

PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, pour l'une ou l'autre de ces élections, vous pouvez confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous. Les démarches sont simples et rapides.

Le vote par procuration permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. La personne choisie pour voter est désignée librement, mais doit toutefois respecter certaines conditions.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires par le mandant (personne qui donne la procuration) qui communique les renseignements suivants concernant le mandataire (personne qui votera à sa place) : Nom (nom de jeune fille pour les femmes), Date de naissance, Adresse, Choix du mandataire.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger. Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire. Il n'a pas à apporter de justificatif supplémentaire. Il peut s'agir de l'un des motifs suivants : vacances ; obligations professionnelles ou formation l'empêchant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin ; état de santé, handicap, ou assistance à une personne malade ou infirme ; inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

Pour toutes informations pratiques : www.interieur.gouv.fr

ÉCRINS SNOW RACE 2015

L'« Écrins Snow Race » c'est une compétition originale, ludique et accessible à tous ; c'est cet hiver quatre dates, dans quatre communes.

L'« Écrins Snow Race » 2015, dont c'est cette année la 4^e édition, venez vous adonner à la course à pied (trail), en nocturne et sur neige.

4 dates - 4 sites :

Samedi 27 décembre à L'Argentière-la Bessée

Jeudi 12 février à Pelvoux

Jeudi 26 février à Vallouise

Jeudi 12 mars à Puy St-Vincent [la finale]

Un programme type :

17h45-18h45 : inscriptions / confirmation inscriptions

19h : départ du Snow trail

19h45 : ravitaillement et soupe géante

20h : podium et remise de prix aux vainqueurs

Soirée festive : animations et spectacle !



4 dates... 4 courses en nocturne sur neige... 1 challenge unique ...

VILLAGE IGLOO PELVOO ANIMATION

Au pied de la station de Vallouise-Pelvoux, du samedi 20 décembre au mardi 31 mars, vous trouverez un Igloo de neige géant entièrement sculpté en glace par le célèbre sculpteur Christian Burger. La thématique retenue pour cette deuxième édition Igloo Pelvoo est «l'eau dans tous ses états».

C'est à l'intérieur de l'Igloo que Christian et Vincent se sont exprimés à travers la glace, le détour en vaut le coup d'œil.

Concept unique en France : l'hydrosphère du Village Igloo, retrouvez vous dans une boule de neige !

Vous trouverez également au sein du village Igloo un labyrinthe de 160 m2 qui

n'a pas fini de vous surprendre ! Participez à la chasse au trésor sur le thème de l'eau et retrouvez les indices dissimulés à travers d'une exposition pédagogique.

Un chalet «zen» chauffé vous attend dans lequel vous sont

proposées des projections 7 jours/7 sur le thème de l'eau et des activités liées à l'eau dans le pays des Écrins. Pour chaque journée, un thème de projection !

Découvrez aussi la magnifique exposition photos de Bertrand Bodin «Délices de Gel» dans l'igloo !

Ensuite réchauffez-vous à la Taverne du Dôme du village Igloo Pelvoo en dégustant un jus de pomme chaud à la cannelle ! 2€ pour 3 boissons et un ecocup Igloo Pelvoo à garder en cadeau !

Rendez-vous enfin au coin du feu pour écouter de beaux contes sur le thème de l'eau dans la tente Wigwam surnommée «tente Inuit».

De nombreuses animations vous sont aussi proposées en complément tout au long de l'hiver (stage photos, ateliers, conférences, projections, rencontres et échanges...).



ESPACE MAURICE DAVID

Club Omnisport de Vallouise-La Casse

2015 sera une année importante pour le Club omnisport de Vallouise-La Casse, qui investit paritairement avec la Commune pour la création d'un terrain multisports qui sera implanté en lieu et place du court de tennis rouge.

Les activités sportives retenues : basket-ball, volley-ball avec poteaux à crémaillère afin de permettre également la pratique du badminton et l'initiation au tennis, handball et football..., le tout sur un gazon synthétique qui recouvrira l'ensemble de l'espace du terrain.

Le coût total de cet investissement est de l'ordre de 25 000 €, dont l'association s'est engagée à prendre en charge 50 % de l'investissement HT.





Le programme 2015

Le Comité des fêtes de Vallouise, après une année 2014 particulièrement riche, aspire à une année 2015 tout aussi dense et nous invite à nous retrouver à nouveau au cours des différentes manifestations qu'il a déjà programmées et pour lesquelles il nous communique certaines dates dès à présent :

- **23 janvier** : buvette du concert organisé par l'office du tourisme de la Vallouise à la salle Bonvoisin.
- **7 mars** : concert de fin de saison dès 21h à la salle Bonvoisin.
- **Fin mars** : soirée Zumba animée par Brigida Tolomeo (date à venir).

- **26 avril** : traditionnel loto de printemps à la salle Bonvoisin dès 16h.
- **1^{er} mai** : rendez-vous des bénévoles du Comité sur la place de l'église et au pont pour la vente de muguet.
- **26 juin** : co-organisation du Grand Trail et nouvelle la Fête de la musique.
- **18 juillet et 15 août** : présence au four banal pour la fête du pain.
- **Les 1^{er} et 2 août** : Fête de Vallouise, avec un programme d'animations riches pour la dixième année de présidence du Comité de Yann Beinsteiner.
- **Septembre ou octobre** : assemblée générale pour le retour sur les animations de l'année [l'exercice comptable du Comité étant depuis cette année du 1^{er} octobre au 30 septembre].
- **25 octobre** : loto d'automne à la salle bonvoisin dès 16h.
- **Et pour clôturer l'année civile**, le Comité des fêtes de Vallouise participera comme toujours au spectacle de Noël.

Vous pouvez retrouver les dates d'animations et photos sur la page Facebook du Comité des fêtes de Vallouise. Dès à présent, le Comité des fêtes souhaite à tous une bonne année et nous dit : « À bientôt. »

RECENSEMENT 2015

L'INSEE (Institut nationale de statistiques et d'études économiques) vient de publier la population légale des communes de France, en vigueur à compter du 1er janvier 2015 [date de référence : 1er janvier 2012]. On y voit que Vallouise compte désormais 761 habitants, contre 717 en 2010, soit une progression de 6,14 % en 5 ans. Selon l'Insee, 139.554 habitants résidaient dans les Hautes-Alpes.

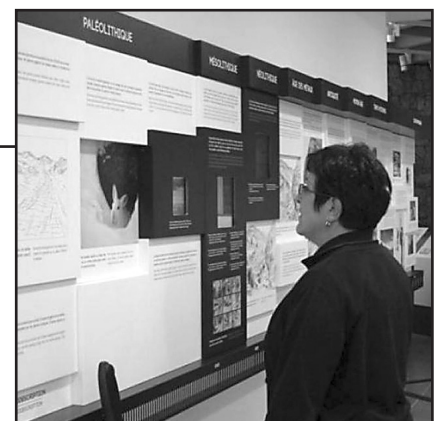
Au Pays des Écrins, c'est Vallouise qui connaît la progression la plus sensible, alors que trois communes voient leurs populations baissées : L'Argentière, Saint-Martin de Quérière et Puy-Saint-Vincent.

Parmi les autres enseignements à retenir, 65 des 172 communes des Hautes-Alpes ont vu leur population diminuer en un an, dont onze des 21 communes de plus de 1000 habitants, parmi lesquelles Saint-Martin de Queyrières et les trois principales villes du Buëch (Laragne-Montéglin, Veynes et Serres). A contrario, 92 communes voient leur population progresser, en particulier Briançon (3,46%)

À LA MAISON DU PARC : LES PATRIMOINES DE LA VALLOUISE

Tout au long de l'année 2015, la Maison du Parc de la Vallouise accueille une nouvelle exposition permanente, sous le titre : « Les patrimoines de la Vallouise ».

Le visiteur peut y découvrir des modules interactifs, des vidéos et des animations sonores, dans une scénographie moderne et lumineuse, pour découvrir la faune, la flore, les glaciers, l'évolution des paysages, le pastoralisme et les enjeux des mis-



NOTRE TRAIN, ON Y TIENT!

Devant la menace de voir la ligne de chemin de fer Gap-Briançon supprimée, une pétition à l'adresse de Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est lancée à l'initiative du collectif « Sauvons le train de Val Durance » créé il y a trois mois.



« Madame la Ministre de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

Nous souhaitons vous faire part de notre forte préoccupation quant à l'avenir de la ligne ferroviaire du Val Durance ayant pour terminus la ville de Briançon Depuis les années 1990, le service rendu par la SNCF et par RFF ne cesse de se dégrader :

- Les travaux nécessaires à la pérennisation de la ligne entre Mont-Dauphin et Briançon (desservant 180 000 lits touristiques) ne sont pas budgétisés. Aucun crédit de l'État n'est encore affecté au prochain contrat de plan pour terminer la restauration de la ligne, ce qui risque d'entraîner à très court terme sa fermeture.

- Le train de nuit (116 000 voyageurs par an), indispensable à notre économie et notre désenclavement, pourrait disparaître dès 2016. A ce jour des dessertes de nuit ne sont plus assurées, la SNCF n'a pas mis en service les motrices promises pour 2014 et refuse maintenant de prendre des réservations pour les groupes dans ce train.

- Le maintien de liaisons rapides par train entre Briançon et Gap est indispensable aux besoins quotidiens des Hauts-Alpins. Des trains permettant les liaisons avec Marseille, Valence, Grenoble n'arrivent plus à Briançon. Une correspondance par car à partir de Gap rallonge la durée du transport et diminue le confort et la sécurité des trajets.

Vous mesurez certainement les effets désastreux, sur les plans économiques, touristiques, sociaux et environnementaux qui vont découler d'une remise en cause d'un service ferroviaire de qualité jusqu'à Briançon. Il est de votre responsabilité de promouvoir l'indispensable transition énergétique. Elle nécessite que toutes les mesures soient prises pour faciliter le transport ferroviaire en limitant la circulation routière. Nous attendons de l'État qu'il assure dans cet esprit un service public de qualité dans nos territoires.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre rapidement des mesures pour assurer la pérennité de cette ligne et de son train de nuit. »

Cette pétition est disponible en mairie et, également, à l'Office de Tourisme. Elle peut aussi être signée à partir du site : **Assurez la pérennité de la ligne arrivant à Briançon (05) - Change.org**

La zone d'éducation prioritaire de L'Argentièrre

Le projet de nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour les collèges à la rentrée 2015 exclut 4 des 6 collèges Hauts-Alpins intégrés à ce jour dans les réseaux de zones d'éducation prioritaire (ZEP), dont celui de L'Argentièrre-La-Bessée. Le Conseil municipal, déplorant l'absence totale de dialogue et de concertation dans l'élaboration du projet de nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour les collèges à la rentrée 2015 et contestant fermement le projet de nouvelle carte de l'éducation prioritaire tel qu'il est prévu pour la rentrée 2015, a demandé à l'unanimité à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale et à Monsieur le Recteur d'Académie d'une part que le projet réintègre la zone d'éducation prioritaire de L'Argentièrre-La-Bessée pour la rentrée 2015, d'autre part que la date limite de concertation soit reportée à mars 2015.

À cette occasion, Jean Conreaux a rappelé que la situation économique de l'Argentiérois n'a pas connu d'embellie depuis plusieurs décennies et qu'à ce jour 80 % des emplois privés sont des emplois saisonniers pluriactifs connaissant, pour certains, 6 mois de chômage par an, et ce sur un territoire qui possède le plus grand nombre de logements sociaux par habitant de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Aussi, a-t-il précisé que « le projet présenté par la ministre de l'Éducation Nationale est donc, en l'état, de nature à démanteler la politique éducative volontariste qui avait réussi au fil du temps à faire de la mixité sociale une chance pour tous, et ce sur le fondement de critères manifestement inadaptés aux spécificités des zones rurales de montagne comme la notre ».

Conseils municipaux - A noter les dates de réunions des Conseils municipaux pour ce premier semestre 2015 : les mercredi 28 janvier, 25 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai et 24 juin, à 20h30.



Poste - La direction de la Poste des Hautes-Alpes a informé le Maire de Vallouise par lettre du 24 novembre 2014 que « dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble des bureaux de poste du Guillestrois-Ecrins-Queyras, les horaires d'ouverture évolueront à compter du 1er décembre 2014 pour Vallouise du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 »

Déneigement - Lors des opérations de déneigement de la voirie, il est demandé à chacun de veiller à dégager les emplacements occupés par leur véhicule, afin de permettre aux personnels et aux engins de travailler dans les meilleures conditions. Le stationnement gênant d'un véhicule sur la chaussée sera automatiquement verbalisé.

Croix-Rouge - A noter que le premier jeudi de chaque mois [5 février/5 mars/2 avril/ 7 mai/4 juin], la Croix-Rouge organise à la salle des associations, de 10h30 à 12h, une distribution de colis alimentaire et de vêtements.

Recensement militaire - Depuis le 1er janvier 1999, tout jeune doit se faire recenser à la mairie de son domicile, dans les trois mois qui suivent sont seizième anniversaire. À cette occasion, la mairie vous remettra une attestation de recensement, qu'il est primordial de conserver précieusement, car elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire...

Bureau de l'Habitat - Dans le cadre de ses missions, le Bureau de l'Habitat (voir article page 3) organise des permanences en mairie de Vallouise les 26 février, 4 juin et 10 septembre de 10h à 12h et au Relais des services publics de l'Argentière les mêmes jours de 14h à 16h. Uniquement sur rendez-vous au 04 92 23 06 21.

« **Pom'd'Ecrin** » - Un nouveau gîte de groupe et de séjour a ouvert ses portes à Vallouise avec les vacances de Noël. Situé chemin de Pra Peyron, à proximité du centre du village. Il offre une capacité d'hébergement de 15 personnes répartie en 6 chambres en gestion libre.

R é f é r e n c é aux « gîtes de France » et classé 3 épis, le rez-de-chaussée est aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.



Au premier étage, une terrasse couverte met en valeur un magnifique panorama sur le village de Vallouise et les montagnes de notre vallée. Véronique et Jean-Marie Jourdan sont à disposition pour faciliter les séjours sur place afin qu'ils soient les plus agréables possible.

Évolutifs Coiffure - Martine, la « patronne » d'Évolutifs Coiffure, a pris sa retraite le 31 décembre dernier. 27 années durant, en son salon de coiffure, qu'elle a créé au pied de la Casse en janvier 1987, elle a vu passer entre ses mains bien des têtes de Vallouisiens pour des coupes, brushings, couleurs et autres mises en plis... La relève est assurée par Valérie Griska, que les habitués du salon connaissent bien. Elle secondait depuis huit ans Martine. Aujourd'hui, elle lui succède. Bonne retraite à Martine ; bon envol à Valérie.

État civil

Nous accueillons :

Léa DRAGONI, née le 30 septembre 2014 à Briançon, fille de Cyril DRAGONI et de Sophie LAMIRAL

Chloé de COURTOIS d'ARCOLIERES, née le 22 octobre 2014 à Briançon, fille d'Olivier de COURTOIS d'ARCOLIERES et d'Elodie LARIVE

Clémentine RAPUC, née le 10 novembre 2014 à Briançon, fille de Christophe et de Claire CANTON

Abel GRIVEAU MARTIN, né le 12 novembre 2014 à Briançon, fils de Jean-Baptiste MARTIN et d'Amélie GRIVEAU

Ils se sont unis :

Matthieu VIVIEZ et Clothilde BOURCY le 30 décembre 2014

Ils nous a quittés :

Etienne ROMAN, décédé le 4 novembre 2014 à Briançon (Etienne Roman était une figure de Vallouise, un homme engagé : au sein de l'Amicale des Pompiers, à la tête de notre association de Chasse, comme conseiller municipal entre 1959 et 1983. A Aline, son épouse, à Francette, René et François, ses enfants, nous souhaitons ici dire combien nous sommes reconnaissants à leur mari et à leur père de ce qu'il a donné et fait pour Vallouise).